

Affaire suivie par :

Anaïs MALIKIAN

Tel : 02 38 77 31 40

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE NORD LOIRET

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAZOCHES LES GALLERANDES

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

COM COM PLAINE NORD LOIRET

Prélèvement	00164040	Commune	BAZOCHES-LES-GALLERANDES
Unité de gestion	0768 COM COM PLAINE NORD LOIRET	Prélevé le :	jeudi 02 janvier 2025 à 13h45
Installation	UDI 000353 BAZOCHES LES GALLERANDES - IZY	par :	CARSO-JA
Point de surveillance	S 0000003314 BOURG IZY	Type visite :	D2
Localisation exacte	1 RUE DE LA BARRE		
Motif	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS		

Mesures de terrain

 Température de l'eau
 Chlore libre
 Chlore total

Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
7,9	°C				25,00
0,13	mg(Cl ₂)/L				
0,21	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : THM

Code SISE de l'analyse : 00179750

Référence laboratoire : LSE2501-22422

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	3,10	µg/L			100,00	
Chlorodibromométhane	9,70	µg/L			100,00	
Chloroforme	4,1	µg/L			100,00	
Dichloromonobromométhane	7,20	µg/L			100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	24,10	µg/L			100,00	

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : D1D2M

Code SISE de l'analyse : 00179751

Référence laboratoire : LSE2501-22423

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	1	SANS OBJET				
Coloration	10	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	1	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	2,6	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	10	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	4	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)			0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,49	unité pH			6,50	9,00

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	569	µS/cm			200,00	1100,00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrites (en NO ₂)	<0,01	mg/L			0,50	

FER ET MANGANESE

Fer total	383	µg/L				200,00
Manganèse total	40	µg/L				50,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<1	µg/L		10,00		
Cadmium	<1	µg/L		5,00		
Chrome total	<5	µg/L		50,00		
Cuivre	0,055	mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5	µg/L		20,00		
Plomb	20	µg/L		10,00		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
----------------------------	--------	------	--	------	--	--

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Fluoranthène *	<0,001	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00164040)

Ce prélèvement a mis en évidence une teneur en fer non conforme. Mon service vous a communiqué ce résultat dès connaissance par le laboratoire, afin que vous preniez les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau et m'en informiez. Un nouveau prélèvement effectué le 13/01/2025 montre le retour à la conformité de l'eau d'alimentation. Ce prélèvement a également mis en évidence une concentration en plomb non conforme aux exigences réglementaires. L'origine de la présence de plomb est à rechercher dans la nature du matériau du réseau intérieur ou du branchement public qui alimente cette habitation. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution (circulaire DGS/SD7A n°45 du 5 février 2004). Les autres paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité. La teneur en chlorure de vinyle monomère ne vaut que pour le secteur où elle a été mesurée.

Signé à Orléans le 30 janvier 2025

Pour la Directrice générale

Pour la Directrice départementale du Loiret

Le référent eaux potables et de loisirs



Nicolas BUCKENMEIER